

Compte rendu du conseil municipal du 30/12/2015

Début de la séance à 19H00

Présents : Didier Sarciat, Jean-Michel Yvora, Monique Claverie, Dominique Fialon, Yvon Loubelle, Sandrine Lozinguez, Francis Planté, Gérard Broccoli, Lilian Capéra.

Absents excusés: Marilyne Lassalle, Pierre Lasserre, Eric Bertran, Eric Larroquette.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Yvora

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour :

- le don de l'Association Sainte Thérèse
- la décision modificative N°2 au budget principal

Don de l'Association Sainte-Thérèse

Monsieur Le Maire demande au conseil d'accepter le don de l'Association Sainte-Thérèse pour la réfection en électricité de l'église (Montant 2000 €).

Le conseil municipal remercie l'Association Sainte-Thérèse pour sa générosité : **Adopté à l'unanimité**

La décision modificative N°2 au budget principal

Une dépense de 9040,43 € dans le budget de fonctionnement correspondant à des frais de personnel et de fournitures (Travaux en régie) peut être versée en investissement du fait de la valorisation du groupe scolaire.

Cela permettra dans un second temps de récupérer la TVA par le biais du Fond de Compensation.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la Décision Modificative pour permettre le transfert de ces écritures du fonctionnement vers l'investissement : **Adopté à l'unanimité**

l'unanimité

Indemnité allouée au comptable du trésor

Madame AZCUE, chargée des fonctions de receveur de la commune de Saubusse jusqu'en juin 2014 demande le versement du solde de ses fins de fonctions. L'indemnité au comptable du trésor allouée à s'élève à 102 €.

Adopté à l'unanimité

l'unanimité

DIA : Parcelle A582 - Rue du ruisseau d'une superficie de 849m²

Montant proposé à l'achat : 220 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune n'exerce pas son droit de préemption urbain (DPU) sur le bien cité en référence. **Adopté à l'unanimité**

DIA : Parcelles D247/248 - Route de Maremne d'une superficie de 985m²

Montant proposé à l'achat : 150 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune n'exerce pas son droit de préemption urbain (DPU) sur le bien cité en référence. **Adopté à l'unanimité**

DIA : Parcelle E432 - Rue de la laiterie d'une superficie de 625m²

Montant proposé à l'achat 206 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune n'exerce pas son droit de préemption urbain (DPU) sur le bien cité en référence. **Adopté à l'unanimité**

l'unanimité

Divers

Information sur départ à la retraite de M. LESGARDS Christian mettant fin à la location de la parcelle A154 Le Plé à partir du 01-01-2017.

Manifestations à venir :

Voeux du Maire : le vendredi 8 Janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

Exposition de photos à la salle des fêtes les 8 et 9 janvier sur le thème : "Saubusse autrement"

Fin de séance à 19h30